

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PORTNEUF
VILLE DE NEUVILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité, tenue le mardi 5 septembre 2017 à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Neuville, 230 rue du Père-Rhéaume, Neuville.

SONT PRÉSENTS :

Madame Marie-Michelle Pagé	Conseillère
Monsieur Dominic Garneau	Conseiller
Monsieur Michel Bernier	Conseiller

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur Bernard Gaudreau, maire.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT :

Monsieur Daniel Le Pape	Directeur général et greffier
-------------------------	-------------------------------

SONT ABSENTS :

Monsieur Louis Beaulieu-Charbonneau	Conseiller
Madame Magali Frenette	Conseillère
Madame Manon Théberge	Conseillère

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE (19 h 30)**

2. **ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

17-09-227 QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE (19 H 30)**
2. **ORDRE DU JOUR**
 - Points à ajouter
 - Adoption
3. **PERIODE DE QUESTIONS**
4. **PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1. Séance ordinaire du 7 août 2017
 - Commentaire/Correction
 - Adoption
5. **DIRECTION GENERALE ET GREFFE**
 - 5.1. Suivi du bordereau de la correspondance
Aucun point à l'ordre du jour
 - 5.2. Embauche d'un inspecteur en urbanisme
 - 5.3. Autorisation de signature-inspecteur en bâtiment
6. **SERVICE DES INCENDIES**
 - 6.1. Brigade des incendies – rapport mensuel du mois d'août 2017

7. **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**
 - 7.1. Adoption du règlement numéro 108.1 modifiant les annexes du règlement numéro 108 relatif à la circulation
8. **SERVICE DE L'URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**
Aucun point à l'ordre du jour
9. **SERVICE DES LOISIRS**
Aucun point à l'ordre du jour
10. **TRÉSORERIE**
 - 10.1. Présentation des comptes
 - 10.2. Autorisation de paiement – Honoraires professionnels à Depatie Beauchemin Consultants pour l'étude géotechnique du projet de réseau d'égout sanitaire - secteur est
 - 10.3. Autorisation de paiement – Accessoires promotionnels des fêtes du 350^e anniversaire
 - 10.4. Autorisation de paiement – 7^e versement à l'entreprise Qualité Construction (CDN) Itée pour la construction et l'aménagement de la bibliothèque municipale
 - 10.5. Autorisation de paiement – 3^e versement à l'entreprise Lévesque et Associés Construction inc. pour la construction et l'aménagement du préau multifonctionnel au parc de la Famille
 - 10.6. Autorisation de paiement – Honoraires professionnels à SNC-Lavalin
11. **AFFAIRES NOUVELLES**
12. **PERIODE DE QUESTIONS**
13. **CLOTURE ET LEVEE DE LA SEANCE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19 h 31 pour se terminer à 19 h 35. Les membres du conseil répondent aux diverses questions.

Monsieur François Robitaille dépose un document au conseil municipal indiquant le débit de circulation des véhicules automobiles sur la rue des Érables. L'exercice a été fait le dimanche 27 août 2017 pendant la tenue des Fêtes gourmandes Desjardins de Neuville.

4. PROCÈS-VERBAUX

4.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2017

17-09-228 Chacun des membres ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2017, le directeur général et greffier est dispensé d'en faire lecture.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2017 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

5.1 SUIVI DU BORDEREAU DE LA CORRESPONDANCE

Aucun point à l'ordre du jour

5.2 EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN URBANISME

17-09-229 **CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler le poste d'inspecteur en urbanisme au Service de l'urbanisme;**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a entrepris un processus de sélection pour procéder à l'embauche d'un inspecteur en urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été dûment formé pour l'analyse des candidatures retenues;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu plusieurs curriculum vitae pour le poste d'inspecteur municipal;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil nomme monsieur John Giroux-McCollough au poste d'inspecteur en urbanisme, et ce, pour la période de 6 mois.

QUE le salaire de l'inspecteur en urbanisme soit établi selon la politique salariale en vigueur des employés de la ville de Neuville pour l'année 2017.

QUE ce conseil autorise le directeur général et greffier à signer le contrat de travail à durée déterminée au nom de la Ville de Neuville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 AUTORISATION DE SIGNATURE - INSPECTEUR EN BÂTIMENT

17-09-230 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville a adopté le 16 septembre 2013 le règlement no 101 relatif à l'administration des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville doit nommer un officier pour l'application des règlements d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil nomme monsieur John-Giroux McCollough inspecteur en bâtiment pour l'application des règlements d'urbanisme de la Ville de Neuville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SERVICE DES INCENDIES

6.1 BRIGADE DES INCENDIES — RAPPORT MENSUEL DU MOIS D'AOÛT 2017

Le Service des incendies de Neuville a effectué quatre interventions au cours du mois d'août 2017.

7. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

7.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 108.1 MODIFIANT LES ANNEXES DU RÈGLEMENT NUMÉRO 108 RELATIF À LA CIRCULATION

17-09-231 **CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur les compétences municipales* (LRQ, chapitre C-47.1) confère aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements portant sur diverses matières;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite modifier des dispositions du règlement 108 relatif à la circulation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun d'adopter ce règlement visant à assurer la sécurité des résidents de la ville de Neuville;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 7 août 2017 en vue de l'adoption du présent règlement;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil adopte le règlement numéro 108.1 modifiant les annexes du règlement numéro 108 relatif à la circulation tel que déposé.

QUE le conseil autorise les officiers municipaux et les agents de la paix à délivrer des constats d'infraction et à entreprendre des poursuites pénales au nom de la Ville de Neuville.

QU'une copie du règlement soit transmise à la Sûreté du Québec, à la cour municipale de Donnacona et à la MRC de Portneuf.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SERVICE DE L'URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Aucun point à l'ordre du jour

9. SERVICE DES LOISIRS

Aucun point à l'ordre du jour

10. TRÉSORERIE

10.1 PRÉSENTATION DES COMPTES

17-09-232 Les membres du conseil prennent connaissance de la liste des comptes à payer du mois d'août 2017, au montant de 885 354.75 \$ et l'approuvent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, Manon Jobin, trésorière de la Ville de Neuville, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses au montant total de 885 354.75 \$. En foi de quoi, je signe ce certificat, ce 7^e jour du mois de septembre 2017.

Manon Jobin, trésorière

10.2 AUTORISATION DE PAIEMENT – HONORAIRES PROFESSIONNELS À DEPATIE BEAUCHEMIN CONSULTANTS POUR L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DU PROJET DE RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE SECTEUR EST

17-09-233 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville est admissible au programme du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU) pour un montant de 12 745 020 \$, représentant 83 % du coût des travaux d'égout sanitaire;

CONSIDÉRANT QUE la firme Depatie Beauchemin Consultants a été mandatée par la Ville de Neuville pour préparer l'étude géotechnique du réseau d'égout sanitaire dans le secteur est de la Ville, résolution 17-07-193;

CONSIDÉRANT QUE la firme Depatie Beauchemin Consultants a transmis la facture no FA-00144 au montant de 14 560.43 \$ (taxes incluses), et que celle-ci est conforme à la proposition;

CONSIDÉRANT QUE l'étude géotechnique a été réalisée à la satisfaction du directeur du Service des travaux publics.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil autorise la trésorière à procéder au paiement de la facture no FA-00144 au montant total de 14 560.43 \$ (taxes incluses) à la firme Depatie Beauchemin Consultants;

QUE cette somme soit prise à même le poste budgétaire numéro 23 05010 721 « Réseau d'égout secteur est ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3 AUTORISATION DE PAIEMENT – ACCESSOIRES PROMOTIONNELS DES FÊTES DU 350^E ANNIVERSAIRE

17-09-234 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville fête son 350^e anniversaire de fondation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire faire la promotion de la Ville de Neuville dans le cadre des fêtes du 350^e anniversaire lors de divers événements et activités;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil autorise la trésorière à procéder au paiement de la somme de 1 533.28 \$ (taxes incluses) à l'entreprise Uniformes Sélect inc. tel que mentionné sur la facture no 136050 pour l'acquisition d'accessoires promotionnels.

QUE cette somme soit prise à même le poste budgétaire no 02 11000 996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.4 AUTORISATION DE PAIEMENT – 7^E VERSEMENT À L'ENTREPRISE QUALITÉ CONSTRUCTION (CDN) LTÉE POUR LA CONSTRUCTION ET L'AMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

17-09-235 **CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Qualité Construction (CDN) Ltée a été dûment mandatée par le conseil municipal de la ville de Neuville pour réaliser les travaux de construction et d'aménagement de la bibliothèque municipale dans le bâtiment de l'ancienne église Saint-François-de-Sales (résolution no 16-12-303);

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction et d'aménagement de la bibliothèque municipale dans l'église Saint-François-de-Sales ont débuté le 18 janvier 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'architecte Diana Cardas, chargée de projet et dûment mandatée par le conseil par résolution no 15-12-302, a émis le certificat de paiement no 7 le 23 août 2017 pour les travaux réalisés entre le 16 juillet et le 15 août 2017;

CONSIDÉRANT QUE le certificat de paiement a été transmis à la satisfaction de la direction générale et du chargé de projet de la ville, monsieur Jacques Bélanger, architecte;

CONSIDÉRANT QUE le montant à verser, excluant une retenue de 10 %, s'élève à 121 242,20 \$ (taxes incluses);

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil autorise la trésorière à procéder au paiement de la facture no 7 au montant de 121 242,20 \$ (taxes incluses) à l'entreprise Qualité Construction (CDN) Ltée, tel que recommandé au certificat de paiement no 7 de Diana Cardas, architecte, daté du 23 août 2017.

QUE cette somme soit prise au poste budgétaire numéro 23 08000 722 « *Immeubles culturels* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.5 AUTORISATION DE PAIEMENT – 3^E VERSEMENT À L'ENTREPRISE LÉVESQUE ET ASSOCIÉS CONSTRUCTION INC. POUR LA CONSTRUCTION ET L'AMÉNAGEMENT DU PRÉAU MULTIFONCTIONNEL AU PARC DE LA FAMILLE

17-09-236 **CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Lévesque et Associés Construction inc. a été dûment mandatée par le conseil municipal de la ville de Neuville pour réaliser les travaux de construction et d'aménagement du préau multifonctionnel au parc de la Famille (résolution no 17-05-133);

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction et d'aménagement du préau multifonctionnel au parc de la Famille ont débuté le 22 mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'architecte monsieur Christian Jacques, de la firme Jacques et Gervais architectes, chargé de projet et dûment mandaté par le conseil par résolution no 16-09-219, a émis le certificat de paiement no 3 le 31 août 2017 pour les travaux réalisés entre le 1^{er} et le 31 août 2017;

CONSIDÉRANT QUE le certificat de paiement a été transmis à la satisfaction de la direction générale;

CONSIDÉRANT QUE le montant à verser, excluant une retenue de 10 %, s'élève à 122 421.56 \$ (taxes incluses);

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil autorise la trésorière à procéder au paiement de la facture no 3 au montant de 122 421.56 \$ (taxes incluses) à l'entreprise Lévesque et Associés Construction inc., tel que recommandé au certificat de paiement no 3 de monsieur Christian Jacques, architecte du projet, du 31 août 2017;

QUE cette somme soit prise au poste budgétaire numéro 23 08000 729 « *Construction Préau-Sportif* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.6 AUTORISATION DE PAIEMENT – HONORAIRES PROFESSIONNELS À SNC-LAVALIN

17-09-237 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville est admissible au programme du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) pour un montant de 12 745 020 \$, représentant 83 % du coût des travaux d'égout sanitaire;

CONSIDÉRANT QUE la firme SNC-Lavalin a été mandatée par la Ville de Neuville pour préparer les plans et devis du réseau d'égout sanitaire dans le secteur est de la Ville, résolution 17-08-211;

CONSIDÉRANT QUE la firme SNC-Lavalin a transmis la facture no 1317558 au montant de 43 621.53 \$ (taxes incluses), et que celle-ci est conforme à la proposition;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil autorise la trésorière à procéder au paiement de la facture no 1317558 au montant total de 43 621.53 \$ (taxes incluses) à la firme SNC-Lavalin;

QUE cette somme soit prise à même le poste budgétaire numéro 23 05010 721 « Réseau d'égout secteur est ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. **AFFAIRES NOUVELLES**

12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 19 h 42 pour se terminer à 19 h 48. Les membres du conseil répondent aux diverses questions.

13. **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 19 h 48.

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.

Bernard Gaudreau
Maire

Daniel Le Pape
Directeur général et greffier